

DEC211098DR16

Décision portant nomination de M. Éric Coignard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3135 intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO) ».**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171940INSHS du 17 juillet 2017 nommant M. Michel Mouton directeur de l'unité de recherche n°USR3135 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} mars 2021 ;

Considérant que M. Éric Coignard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par par la délégation Paris-Villejuif, du 3 au 5 octobre et du 14 au 16 novembre 2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Éric Coignard, Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3135, à compter du 1^{er} janvier 2021.

M. Éric Coignard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Éric Coignard est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 mars 2021

Le directeur de l'unité
Michel Mouton

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Hélène Maury

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC201401INSB

Décision portant nomination de M. Emmanuel BROUILLET, DR1 en qualité de chargé de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191363INSB portant nomination de M. Jacques Baudier en qualité de chargé de mission institut (CMI) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis aux fonctions M. Jacques Baudier, Directeur de recherche 1^{ère} classe à l'Inserm au 30 juin 2020.

M. Emmanuel Brouillet, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la responsabilité du pôle International et Europe de l'INSB.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/10/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science


Alain Schuhl